

Conférence de presse



19 juin 2020 • Présidence de la Polynésie française



Ministère du tourisme et du travail
en charge des relations avec les Institutions

Reprise de l'activité touristique en Polynésie française

Préambule

5 phases de mobilisation

La destination Polynésie française a dû faire face à différentes phases liées à la crise inédite provoquée par la pandémie mondiale de la Covid-19.

Chronologiquement, il y a eu d'abord la nécessité d'organiser, dans la dignité, **le rapatriement des non-résidents** présents sur le sol polynésien jusque dans leurs Pays d'origine, entre fin mars et mi avril, puis de pallier aux **urgences sociales** par la mise en place de dispositifs permettant aux professionnels et aux salariés de disposer de revenus malgré l'arrêt brutal et complet de l'activité touristique, et malgré le confinement.

A partir de là, avec les acteurs, avec les comités du tourisme dans les îles, avec les organisations sectorielles, il a fallu anticiper et coordonner l'élaboration de réponses et d'initiatives pour ne pas couper les liens avec les marchés, et imaginer le déroulement progressif de la reprise. Depuis avril dernier, des **groupes de travail thématiques**, composés d'acteurs des différentes filières et des différents archipels, ainsi que des équipes publiques du tourisme (*Ministère du tourisme, Service du tourisme, Tahiti Tourisme*) n'ont cessé d'être pleinement mobilisés pour établir, avec méthode, les conditions nécessaires pour franchir chaque étape.

Il y eu notamment la mise en œuvre d'outils de veille, d'information et d'analyse des marchés, tant avec *Tahiti Tourisme*, ses représentations à l'étranger, qu'avec les étudiants et enseignants de l'*Université de la Polynésie française*, sous l'égide du CETOP (*Centre d'Etudes du Tourisme en Océanie Pacifique*). D'autres équipes ont travaillé sur **l'élaboration des protocoles et mesures barrières** spécifiques au tourisme, avec les équipes du *Ministère de la Santé* et du *Bureau de veille sanitaire*.

Tahiti Tourisme a maintenu le lien avec les marchés, avec les réseaux de vente, avec des campagnes numériques ciblées permettant de conserver la visibilité de la destination. Il y a encore l'élaboration de plans de formation spécifiques au secteur, et les échanges constants qui permettent de maintenir le lien avec l'ensemble de l'industrie, sur le plan local, national, régional et international, face aux difficultés lourdes que chacun doit endurer et surmonter.

Il a ainsi fallu préparer d'abord **la reprise de l'activité touristique domestique**, et nous sommes à présent, sur une nouvelle séquence, à un mois de **la reprise d'activité touristique internationale**, tout en veillant à ne pas exposer notre population, les acteurs du secteur, les visiteurs, à des risques sanitaires non maîtrisés.

Reprise de l'activité touristique en Polynésie française

A l'issue de cette période de 4 mois, de la mi-mars jusqu'à la mi-juillet, non seulement le secteur du tourisme polynésien est extrêmement soudé, avec une **cohésion** précieuse pour les mois à venir, mais la **crédibilité** et **l'attractivité** de notre destination n'ont pas été altérées.

Malgré un choc touristique extrêmement violent et dont les effets sont et seront encore lourds de conséquences, nous pouvons désormais envisager, en responsabilité, avec professionnalisme et humilité, en étant préparés et organisés, d'amorcer une nouvelle étape, progressivement, en réunissant de nombreux critères positifs comme autant de facteurs de réussite.

La destination « Tahiti et Ses Îles » — la Polynésie française — sera au rendez-vous de la réouverture des frontières internationales à compter du 15 juillet 2020 et de la reprise de l'activité touristique.

1. État des lieux du tourisme intérieur

Une dynamique indéniable

Suite au confinement, l'enjeu du tourisme intérieur permet à l'industrie touristique un redémarrage progressif, et d'intégrer la vigilance sanitaire dans ses usages.



Avec le soutien des différents médias, chacun a bien compris la nécessité de stimuler la consommation locale, et notamment de soutenir les acteurs touristiques en envisageant ses loisirs et des séjours de proximité à l'intérieur de la Polynésie.

Dans ce cadre, il a fallu redonner confiance, conforter la « réassurance », et redonner envie. En se basant sur le *Guide de recommandations barrière à l'usage des professionnels du tourisme*, et des fiches sanitaires spécifiques du Ministère de la Santé, les professionnels établissent peu à peu leurs propres protocoles, les nouveaux réflexes, la vigilance inédite qu'ils doivent mettre en œuvre. Même si la destination est désormais *Covid-free*, depuis plusieurs semaines, il est nécessaire de pouvoir s'approprier de nouveaux standards qui sont désormais incontournables, dans le monde entier, pour l'industrie touristique.

Tahiti Tourisme a réalisé une quinzaine de vidéos pour détailler ses mesures, avoir une approche ludique, et qu'au-delà des professionnels, chacune et chacun puisse comprendre et s'imprégner de ces mesures. Le tourisme, c'est l'affaire de tous, la vigilance sanitaire aussi.



En parallèle, les pensions et les prestataires d'activités, dans les îles notamment, peuvent bénéficier de programmes de formations et d'un accompagnement pédagogique, avec *HSF Formation*, et la *CCISM*, pour affiner la mise en œuvre de ces recommandations. Les premières sessions ont commencé en mai, et elles se poursuivront jusqu'en juillet.

Pour les entreprises touristiques plus importantes, un programme spécifique de formations animé par des préventionnistes et des hygiénistes à partir du 22 juin, en présentiel sur Tahiti, Moorea et Bora Bora, et accessible via des déclinaisons en *webinars*, permettront d'étendre la maîtrise de ces nouveaux réflexes. Les cadres de ces entreprises se verront proposer des programmes renforcés, afin également d'encourager l'auto-formation au sein des entreprises. Des affiches et des outils seront également disponibles, soit pour les employés, soit pour les visiteurs en plusieurs langues, pour rappeler les gestes de références et les gestes barrières à respecter.

Reprise de l'activité touristique en Polynésie française

Des campagnes de coopérations ont été mises en place, localement, pour permettre l'émergence d'offres attractives, pour les résidents, pour la population, avec *Air Tahiti* notamment. Et *Tahiti Tourisme* met en avant sur son site tahititourisme.pf/ un répertoire des offres promotionnelles des acteurs petits et grands, dans tous les archipels.



Il y aura également un espace tourisme au sein de la *Grande foire de Tahiti*, du 25 au 29 juin, soit 600 m² réservé aux acteurs du tourisme avec des offres attractives pour la haute saison.

Enfin, le *Salon du tourisme* aura bien lieu, du 4 au 6 septembre, avec la participation de *Air Tahiti*, pour compléter la dynamique.

Des confidences actuelles des acteurs, la population répond à l'appel du tourisme intérieur, dans les principales îles touristiques, et les vols domestiques sont progressivement plus nombreux pour accompagner cette reprise. Néanmoins, le choc ayant été d'une ampleur inédite, il faut **maintenir et amplifier encore cette solidarité** et les efforts de chacun pour soutenir notre tourisme.

2. Les conditions d'entrée et de séjour

Un préalable nécessaire et responsable

À partir du 15 juillet, avec la réouverture des frontières, les visiteurs internationaux seront soumis à une série d'obligations leur permettant de réaliser leur séjour dans de bonnes conditions et de préserver au mieux la population.

Avant le séjour :

- **Test COVID-19** : Effectuer un test de détection du génome du virus SARS-CoV-2 (exemple : *test RT-PCR du SARS-CoV-2*) réalisé moins de 72h avant le vol (au frais du passager). Pas d'embarquement si test positif.
- **Assurance voyage** Avoir une assurance voyage ou s'engager à assumer toutes dépenses relatives aux frais médicaux, d'hospitalisation, de confinement et de rapatriement.

Reprise de l'activité touristique en Polynésie française

• **Formulaire sanitaire d'engagement** : Remplir un formulaire numérique sanitaire d'engagement sur l'honneur sur une plateforme dédiée visant :

- À respecter les gestes barrières et toutes les consignes de sécurité sanitaire édictées par les autorités de la Polynésie française pour la phase préalable à l'embarquement, durant le vol, au débarquement et durant tout le séjour ;
- À appeler le 40 455 000 en cas de toux, fièvre ou difficulté respiratoire ;
- À effectuer un test de détection du génome du SARS-CoV-2 (type RT-PCR) à la demande du bureau de veille sanitaire et à répondre à ses sollicitations éventuelles pendant le séjour ;
- Renseigner sur le séjour en Polynésie française : itinéraire, transports inter-îles, hébergements (contacts e-mail / téléphone / dates de séjour).

GOVERNEMENT DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

FORMULAIRE SANITAIRE D'ENGAGEMENT

RELATIF AUX CONDITIONS D'ENTRÉE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
PAR VOIE AÉRIENNE

NON RESIDENT
(1 FICHE PAR ADULTE)

Nom (de famille)		
Prénoms		
Sexe	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin
Date de naissance (aaaa-mm-jj)		
N° Passeport		
Nationalité		
Pays de résidence		
Numéro de téléphone portable	(+)	
Adresse email		
Personne à contacter en cas d'urgence (Nom Prénom/Téléphone)		
Nombre d'enfants (<18 ans) voyageant avec vous		
Identité Enfant 1	Nom	Prénom
	Date de Naissance :	
Identité Enfant 2	Nom	Prénom
	Date de Naissance :	
Identité Enfant 3	Nom	Prénom
	Date de Naissance :	

Je soussigné(e), M. / Mme.....

- Déclare avoir été testé négatif au test de détection du génome du virus SARS-CoV-2 (exemple le test RT-PCR du SARS-CoV-2) réalisé moins de 72h avant le vol.
- Certifie que tous les membres mineurs de ma famille, voyageant avec moi, ont été testés négatifs au test de détection du génome du virus SARS-CoV-2 (exemple le test RT-PCR du SARS-CoV-2) réalisé moins de 72h avant le vol.
- Certifie ne pas présenter de symptômes évocateurs de COVID-19 à l'embarquement ou à signaler la présence si tel est le cas.

Ces déclarations sont validées par un résultat médical individuel émanant d'une autorité sanitaire de mon pays de résidence (centre médical, centre de dépistage, laboratoire d'analyses médicales) que je présenterai à l'enregistrement de mon vol pour Tahiti auprès de ma compagnie aérienne. Ces informations sont communiquées sur demande des autorités sanitaires de Polynésie Française.

GOVERNEMENT DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Je m'engage pour mon compte et celui des membres de ma famille mineurs à :

- Respecter les gestes barrières et toutes les consignes de sécurité qui m'ont été indiquées par les services sanitaires avant l'embarquement, durant le vol, au débarquement et durant tout le séjour.
- Appeler le (+689) 40 455 000 en cas de toux, fièvre ou difficulté respiratoire.
- Accepter d'effectuer un test de détection du génome du virus SARS-CoV-2 à la demande du Bureau de Veille Sanitaire de la Polynésie française pendant mon séjour.
- Répondre aux sollicitations du Bureau de Veille Sanitaire de la Polynésie française.
- Avoir une assurance voyage ou assumer toutes dépenses relatives à mes éventuels frais médicaux, d'hospitalisation, résultant de soins et de confinement, que je pourrai engager en Polynésie française, ainsi qu'aux garanties de mon rapatriement.
- J'ai été informé(e) qu'en cas de non-respect de ces obligations, je suis passible de sanctions pénales au regard du droit en vigueur en Polynésie française.

ITINÉRAIRE DE SEJOUR

ALLER :
- Date d'arrivée internationale en Polynésie française (aa/mm/jj) :

DEPART :
- Date de départ international de la Polynésie française (aa/mm/jj) :

Etape	Île	Hébergement	Contact téléphonique	Arrivée	Départ
R1					
R2					
R3					
R4					
R5					

Le récépissé du formulaire sanitaire d'engagement est à conserver sur soi, en tout temps et en tout lieu durant votre séjour en Polynésie française.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'entrée et de séjour en Polynésie française, je les accepte et m'engage à les respecter.

Fait à

Document communiqué à titre d'information. Toute réimpression est formellement interdite. Toute utilisation non autorisée est punie de sanctions pénales.

La **plateforme numérique** dédiée **ETIS.pf** [*Electronic Travel Information System*] est actuellement développée spécifiquement pour délivrer **un récépissé de capacité d'embarquement** international dans les 72h avant le vol. Tous les visiteurs adultes devront la remplir, ainsi que les mineurs qui les accompagnent.

Ce récépissé est **obligatoire à l'enregistrement** du vol, soit impression papier, soit fichier numérique (tablette, cellulaire), ou consultation électronique par la compagnie sur une adresse web dédiée, via le numéro de passeport. Si le visiteur n'en dispose pas, il pourra le remplir à l'aéroport.

Le *Bureau de veille sanitaire* téléchargera les données à chaque arrivée de vol international, (elles seront conservées jusqu'à 3 mois après le vol retour). Seule la partie « itinéraire » du dossier sera modifiable, si modification de vol ou autre information, un nouveau récépissé sera obligatoire.

Reprise de l'activité touristique en Polynésie française

Durant le vol :

Application des règles sanitaires IATA pour le voyage (procédures aéroportuaires et au cours du vol). Le port du masque est obligatoire durant le vol.

À l'arrivée à destination :

Le port du masque est recommandé (à partir de l'âge de 11 ans), et le respect des gestes barrières sera rappelé.

Durant le séjour :

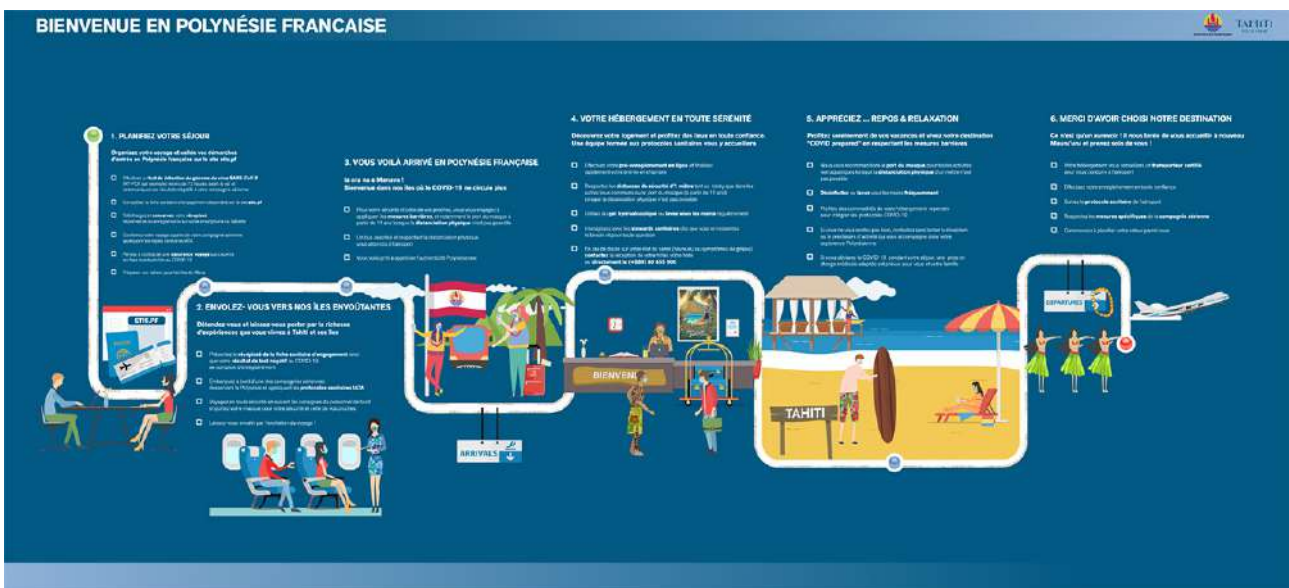
Des tests pendant le séjour pourront être réalisés au titre de la prévention sanitaire. Le *Ministère de la santé de Polynésie française* sera amené à tester, à la demande du *Bureau de veille sanitaire*, certains visiteurs pendant le séjour.

Par ailleurs des visites d'un personnel médical habilité par la santé publique au sein des hébergements pourront être déclenchées.

Le port du masque est recommandé (à partir de l'âge de 11 ans), et le respect des gestes barrières en tout lieu et en tout temps sera rappelé constamment.

Les visiteurs seront également invités à réaliser leur auto-diagnostic et à se signaler en cas de fièvre et/ou symptôme de la grippe et du COVID-19.

Des vidéos, des supports numériques et des affiches informeront les visiteurs et les réseaux commerciaux, des différentes séquences, et des obligations des visiteurs comme des résidents qui reviendraient d'un séjour international. Par le respect de ces contraintes, il faut aider le Bureau de Veille Sanitaire à maintenir un contrôle strict sur les risques éventuels de propagation de la Covid-19.



3. Reprise du tourisme international

Être déterminés et efficaces

Les enjeux sont à la hauteur du défi : relancer notre tourisme est une nécessité pour l'ensemble de notre Pays, pour la situation sociale et professionnelle de 17% des salariés polynésiens, et au-delà, pour de très nombreuses entreprises qui sont directement ou indirectement liées à la reprise touristique.

Dans les prochaines semaines, la mobilité internationale va progressivement se rétablir dans le monde entier, et notamment sur nos principaux marchés, l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord. Il est crucial que notre destination figure parmi les destinations de vacances potentielles, et que nous soyons suffisamment attractifs pour assurer le maximum d'activités à nos acteurs et opérateurs. C'est un défi, mais nous avons de nombreux atouts pour réussir.

Une nouvelle campagne globale :

Après l'annulation de la campagne qui devait être déployée en 2020, *Tahiti Tourisme* réagit en diffusant une nouvelle invitation ciblée pour nos visiteurs et nos réseaux commerciaux sur l'ensemble de nos marchés : « **Renouez avec l'essentiel à Tahiti Et Ses Îles** ».

Le lancement s'est effectué début juin et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Notre destination est préservée, non seulement de la Covid-19, mais également des principaux troubles sociaux qui agitent le monde. En Polynésie, il est possible de rétablir un lien avec les éléments, avec les êtres humains, avec une culture chaleureuse et accueillante.

Une plateforme B2B ciblée :

Un nouvel outil professionnel permet aux Agences de voyages et tour-opérateurs de bénéficier immédiatement, en temps réel, d'un état des offres et séjours possibles, de l'ouverture des hébergements, la disponibilité des activités, ou encore les dessertes aériennes locales et internationales.

Cette plateforme permet de faciliter la commercialisation de la destination dans une période où la circulation de l'information est cruciale face aux destinations concurrentes, parfois plus faciles à vendre.

En outre, une politique commune de modification et d'annulation de séjour, établie au travers d'une charte, a été adoptée par les principaux opérateurs et représentations sectorielles du Pays (transporteurs, hébergements, activités), afin de tranquilliser les visiteurs et les réseaux de vente internationaux.

La Polynésie met tous les atouts de son côté pour réussir son pari.

Reprise de l'activité touristique
en Polynésie française

Māuruuru



Ministère du tourisme et du travail
en charge des relations avec les Institutions